Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 022-212201750-20260605-DELIB2026_084-DE

République Française
Département des Côtes d'Armor

COMMUNE DE PLÉDÉLIAC

Nombre de conseillers
- en exercice : 19
- Présents : 17
- Votants : 19
- Absent : 2
Date convocation : 26/05/2026
Date affichage : 26/05/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de M. TARDY Christian, Maire.

Présents : M. TARDY Christian, Maire, Mme BARBEDIENNE Maryvonne, M. ANDRE René, Adjoints. Mme VILLENEUVE Monique, Mme GOURTAY Brigitte, Mme MORICE Caroline, M. BEAUREPAIRE Olivier, M. GROUAZEL Yoann, Mme GAUTIER Marie, M. PHILIPPE Jérôme, Mme MENIER Adeline, Mme LEGENDRE Gwénaëlle, M. OREAL Sylvain, Mme LEVEQUE Mélinda, M. HINGANT Pierre, Mme RAULT-HAUTCHAMP Céline.

Absent excusé : M. RAULT Ludovic qui donne procuration à Mme GAUTIER Marie, M. SIMON Ludovic qui donne procuration à M. BEAUREPAIRE Olivier

Secrétaire de séance : M. PHILIPPE Jérôme

DELIBERATION N°2026-084

OBJET : Élection des délégués pour les élections sénatoriales au scrutin de liste

Vu le code électoral ;
Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,
Vu l'instruction du ministère de l'intérieur relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissant le tableau des électeurs sénatoriaux,
Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 20 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

a) Composition du bureau électoral

La présidence du bureau est assurée par M. le Maire.

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin, il s'agit de :

- VILLENEUVE Monique
- GOURTAY Brigitte

et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

- M. RAULT Ludovic
- Mme RAULT-HAUTCHAMP Céline.

M. PHILIPPE Jérôme a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 022-212201750-20260605-DELIB2026_084-DE

b) Élection des délégués

M. le Maire invite les membres présents à déposer, avant l'ouverture du scrutin, d'éventuelles listes de candidats.

Les listes déposées et enregistrées sont au nombre de : 1
Composition de la liste:
La liste PLEDELIAC 2026 est composée par :

- ANDRE René
- BARBEDIENNE Maryvonne
- RAULT Ludovic
- GAUTIER Marie
- HINGANT Pierre
- MENIER Adeline
- BARON Jean-Pierre
- LEVEQUE Mélinda

Après enregistrement de la candidature, il est procédé au vote au scrutin secret.

Après les opérations de vote, le bureau électoral procède au dépouillement, les résultats sont les suivants :

a. Nombre de conseillers présents et représentés	19
b. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	19
c. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne) (a-b)	19
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
e. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	0
f. Nombre de suffrages exprimés [c- (d+e)]	19

NOM DE LA LISTE OU DU CANDIDAT TÊTE DE LISTE	**Suffrages obtenus**	**Nombre de délégués obtenus**
PLEDELIAC 2026	19	8

Proclamation des élus :

Le maire a proclamé **élus délégués** les candidats suivants :

- ANDRE René
- BARBEDIENNE Maryvonne
- RAULT Ludovic
- GAUTIER Marie
- HINGANT Pierre

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 022-212201750-20260605-DELIB2026_084-DE

Il a ensuite proclamé **élus suppléants** les candidats suivants :

- MENIER Adeline
- BARON Jean-Pierre
- LEVEQUE Mélinda

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Le Maire	**Le secrétaire de séance**
TARDY Christian	PHILIPPE Jérôme

MAIRIE DE PLÉDÉLIAC (Côtes d'Armor)

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de son acte. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, Contour de la Motte – 35 044 RENNES) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.